



PROTOCOLE RELATIF AU DROIT DE VISITE ENCADREE

Conformément aux recommandations ministérielles relatives aux visites et aux mesures de protection dans les établissements médico-sociaux accueillant des personnes âgées, il est porté à la connaissance de l'ensemble du personnel, des Résidents et des familles de la mise en place des visites en EHPAD à compter du 16 novembre 2020.

De nouvelles recommandations sont désormais en vigueur s'agissant de l'organisation des visites et des mesures de protection.

Les sorties en famille et les activités extérieures sont temporairement suspendues, avec réévaluation hebdomadaire.

Les modalités des rendez-vous :

- Au regard de l'évolution de l'épidémie dans les établissements, les visites en chambre sont suspendues, sauf accord de l'infirmière coordonnatrice (situations de fin de vie).
- 2 visiteurs maximum sont autorisés par Résident (pas de mineurs).
- Les visites se dérouleront :
 - Dans l'Espace RENCONTRE où les Résidents seront accompagnés par un professionnel.
- **Les visites sont autorisées :**
 - Sur prise de rendez-vous téléphonique en contactant l'après-midi le 02.48.74.00.50.
 - Les horaires de visites sont de 14h00 à 16h15 les mardi et vendredi uniquement.
 - Un créneau de 45 minutes est fixé, comprenant : 30 minutes de visite et 15 minutes pour accompagner le Résident, le proche et procéder au bio nettoyage des locaux.

- Il est proposé aux visiteurs de faire réaliser un test antigénique en amont de la visite. Il appartient à chaque visiteur le souhaitant de s'organiser pour la réalisation de ce test.
- **Déroulement des visites :**

A l'entrée de l'établissement, les visiteurs devront être munis de leur propre stylo pour :

 - Renseigner le registre de visite,
 - Renseigner la décharge,
 - Signer la charte de visites.

Ils devront signaler tout symptôme évocateur de COVID (Fièvre, toux, maux de tête, courbatures, difficultés respiratoires, perte de goût et/ou d'odorat).

Tout symptôme évocateur de COVID donnera lieu à annulation de la visite

Toute visite sera encadrée par un professionnel et donnera lieu au respect strict des mesures barrières en vigueur :

- Désinfection des mains à la solution hydro alcoolique
 - Port du masque chirurgical durant toute la durée de la visite
 - Respect de la distanciation physique
 - Respect de l'organisation des circuits définis
-
- **Préparation des visites :**
 - **L'infirmière coordonnatrice :**
 - S'assure de la disponibilité du matériel nécessaire au déroulement des visites
 - S'assure que les équipes soignantes aient connaissance du planning des visites
 - S'assure que les équipes puissent préparer les Résidents pour leur visite
 - **Le professionnel dédié :**
 - Prend en charge le Résident et l'accompagne sur le lieu de visite
 - Accueille le(s) visiteur(s) du Résident dans le hall :
 - Effectue la prise de température
 - Vérifie que les documents sont remplis et signés (registre de visites, charte et décharge)

- Et s'assure de l'information du visiteur quant aux consignes de sécurité en vigueur (symptômes évocateurs)
- **Le visiteur :**
 - Ne porte pas de bijoux
 - Dépose ses effets personnels (manteau, sac) à l'endroit dédié qui sera ensuite désinfecté à la fin de la visite
 - Se frictionne les mains à la solution hydro alcoolique et porte un masque chirurgical dont il s'est préalablement muni
 - Les objets ramenés par le visiteur seront conservés 24 heures dans une salle fermée étiqueté par les soins du visiteur. Ils ne peuvent être transmis de mains à mains aux Résidents. Aucune denrée alimentaire ne devra être ramenée aux Résidents.
 - Réalise une friction avec la solution hydro alcoolique à la sortie de l'Espace RENCONTRE.
- ❖ **Il est recommandé aux visiteurs de réaliser un test de dépistage en amont de la visite et par leur propre moyen (le déploiement actuel des tests antigéniques peut permettre de réaliser ce dépistage).**
- ❖ **En cas de survenue de cas de COVID-19, les visites des proches sont suspendues temporairement.**



IL EST TOUJOURS CONSEILLE DE PRIVILEGIER LES RENDEZ-VOUS SKYPE, LES INSCRIPTIONS SE FONT COMME INDIQUE SUR NOTRE SITE INTERNET.

SI NOUS CONSTATONS LE NON RESPECT DES GESTES BARRIERES ET DES MESURES DE PROTECTION MISES EN PLACE, NOUS VOUS INFORMONS QUE LE DIRECTEUR DE L'ETABLISSEMENT POURRA SUSPENDRE TOUTE VISITE.

EN CAS DE SURVENUE DE CAS DE COVID-19, LES VISITES SERONT SUSPENDUES